juin 2021 • Vol. 11 no.2

Le Village'Oies

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JOACHIM



CRÉDIT PHOTO : MANON DUMAS



sommaire

DATES & BOTTIN . 1
MOT DU MAIRE . 2
RAPPORT FINANCIER 2020 . 3, 4
DÉCONFINEMENT . 5, 6
LOISIRS & ÉVÉNEMENTS . 7-9
- HORAIRE DE PISCINE
-TERRAINS DE TENNIS
- BIBLIOTHÈQUE
- LE TOUR DU CAP TOURMENTE
- LA GRANDE FERME
OFFRES D'EMPLOI . 10, 11
CHANGEMENT DE PERSONNEL . 12
UTILISATION DE L'EAU
ET URBANISME . 14

Dates à retenir

CRÉDIT PHOTO : MANON DUMAS



Juin

- 22 juin : Ouverture officielle de la piscine municipale
- 26 juin : Spectacle de cirque à La Grande Ferme

Juillet

- 5 juillet à 20h : Séance du conseil

Août

- 2 août à 20h : Séance du conseil
- 15 août : Date limite pour postuler comme personnel électoral

Septembre

- 3-4-5 septembre : Tour du Cap Tourmente
- 7 septembre à 20h : séance du conseil

Numéros importants

Hôtel de Ville de Saint-Joachim : 418 827 3755
Bureau de poste de Saint-Joachim : 418 827 4105
Presbytère de Saint-Joachim : 418 827 4020
École primaire La Pionnière : 418 821 8086
École secondaire Mont-Saint-Anne : ... 418 821 8053
Bibliothèque La Plume d'Oie : .....,....418 827 8493
Réserve faunique Cap-Tourmente : 418 827 4591
Ressource familiale Côte-de-Beaupré : 418 827 4625
La Grande Ferme : 418 827 4608
Canyon Sainte-Anne : 418 827 4057

Service d'urgence (ambulance, police et pompier) : 9 1 1

Info-Santé : 8 1 1

Centre antipoison 1 800 463 5060

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré
418 827 3726

CLSC Orléans
418 827 5241

mot du maire



Citoyennes et citoyens de Saint-Joachim,

Permettez-moi d'abord en débutant de vous souhaiter un très bel été 2021.

Déjà, ce dernier s'annonce pas mal mieux que celui de l'an dernier avec toutes les mesures de déconfinement qui sont à nos portes. Il ne manque plus que le beau temps pour nous permettre d'en profiter au maximum tout en respectant, bien évidemment, les quelques directives restantes de la santé publique.

Les travaux printaniers étant à toute fin pratique terminés, il est temps de penser aux différents travaux d'infrastructure qui auront lieu cet été.

Vous aurez sans doute remarqué que nous avons procédés à l'installation de notre nouveau système d'éclairage des rues au DEL tel que nous l'avions déjà annoncé et qui avait été reporté à 2021 en raison de la pandémie.

Il est important de rappeler que nous récupérerons les coûts d'installation d'ici un maximum de 5 ans en économisant sur les frais d'électricité ainsi que sur ceux d'entretien.
Suivront ensuite nos travaux majeurs d'infrastructure qui devraient s'échelonner sur 9 semaines à compter du 5 ou 12 juillet et se terminer vers le 3 ou 10 septembre.

Ils consisteront en la réfection de l'aqueduc et de l'égout sur la rue Blondelle (de la rue de l'Église jusqu'au ponceau de la rue Blondelle pour une distance de +/- 250 mètres), de l'aqueduc sur le chemin du Cap Tourmente sud (du # civique 970 au 871 approximativement pour une distance de +/- 360 mètres) et finalement de l'asphaltage complet de ces 2 tronçons bien évidemment en plus d'une distance de 4.4 km sur le chemin du Cap sud direction Est à partir du # civique 870 (fin des travaux d'aqueduc) jusqu'à environ le pied des côtes tout près du Jardin des Nichoirs (côté Nord).

Voilà donc le résumé des principaux travaux qui seront effectués chez nous en 2021.

Dans un autre ordre d'idée, je ne peux passer sous silence le départ à la retraite de Madame Sylvie Tremblay comme directrice générale adjointe et secrétaire trésorière depuis le 4 juin dernier.

Madame Tremblay se retire donc après près de 38 années à la Municipalité qu'elle avait tant à cœur au service des citoyennes et citoyens de Saint-Joachim.

Je voudrais, en votre nom et au nom du conseil municipal, lui souhaiter une belle et longue retraite en santé.

Je la remercie également pour son professionnalisme, son travail impeccable, sa rapidité d'action et son souci de précision tout au long de ces années à la Municipalité.

En terminant, je voudrais féliciter spécialement tous les étudiantes et étudiants de Saint-Joachim pour leurs succès scolaires en cette année qui fût certainement des plus difficile, eux qui ont dû composer avec toutes les contraintes liées à la pandémie.

Je vous souhaite particulièrement un très bel été 2021 ! Profitez-en au maximum et j'espère que votre prochaine rentrée scolaire se fera de manière conventionnelle.

Marc Dubeau, maire

FAITS SAILLANTS DU

RAPPORT FINANCIER 2020



Chères/chers contribuables,

Il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2020 déposé lors de l'assemblée du 6 avril dernier. Dans ce document, vous y retrouverez notamment l'avis du vérificateur externe ainsi qu'un résumé du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 qui, soit dit en passant, est des plus positifs. Il sera également question de l'information relative aux salaires des élus municipaux.

Nos résultats financiers démontrent bien la rigueur avec laquelle nous administrons les deniers publics et la vigilance dont nous faisons preuve jour après jour pour respecter nos objectifs, nos orientations ainsi que le budget fixé.

Vous pouvez dès maintenant consulter le rapport financier complet au secrétariat de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture du bureau.

Cordialement,

Marc Dubeau, maire

Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent de très bons résultats avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de l'ordre de 301 351$. Les revenus de fonctionnement réalisés ont été de 2 450 990$ alors que l'on prévoyait des revenus de 2 274 051$.

RÉSUMÉ DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

	Budget ($)	Réalisation ($)
Revenus de fonctionnement	2 274 051	3 102 793
Charges de fonctionnement	2 136 751	2 388 854
Moins: Revenus d'investissement	-	(651 803)
Excédent (déficit) de l'exercice	**137 300**	**62 136**
Conciliation à des fins fiscales		
Financement		
Amortissement des immobilisations	-	375 525
Financement		
Remboursement de la dette à long terme	(137 300)	(121 645)
Affectations		
Activités d'investissement	-	(14 665)
Excédent accumulé affecté	-	-
	(137 300)	239 215
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	**301 351**



Revenus & charges par projet

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (REVENUS PAR OBJETS)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Budget ($)	Réalisation ($)
Revenus		
Fonctionnement		
Taxes	1 369 940	1 373 689
Compensation tenant lieu de taxes	107 276	101 915
Services rendus	24 540	22 684
Transferts	140 421	210 167
Impositions de droits	140 154	139 689
Amendes et pénalités	1 500	1 781
Autres revenus d'intérêts	8 000	5 662
Autres revenus	482 220	595 403
Investissement		
Transferts	-	283 803
Autres revenus	-	368 000
	2 274 051	**3 102 793**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (CHARGES PAR OBJETS)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Budget ($)	Réalisation ($)
Charges		
Administration générale	512 029	509 122
Sécurité publique	230 353	223 807
Transport	616 115	584 419
Hygiène du milieu	366 149	302 987
Santé et bien-être	3 000	344
Aménagement, urbanisme et développeme	98 586	95 578
Loisirs et culture	232 464	181 064
Frais de financement	78 055	116 008
Amortissement des immobilisations	-	375 525
	2 136 751	**2 388 854**
Excédent (déficit) de l'exercice	**137 300**	**713 939**

Assouplissements prévus pour tous les paliers



Assouplissements par zone

	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIT REVENUES AU PALIER JAUNE LE 14 JUIN	OBJECTIF : QUE LA PLUPART DES RÉGIONS SOIT REVENUES AU PALIER VERT LE 28 JUIN
Rassemblements extérieurs sur les terrains privés	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation)	✓ Maximum 10 personnes ou les occupants de 3 résidences (distanciation)
Rassemblements intérieurs dans les domiciles privés	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque)	✓ Maximum 10 personnes ou les occupants de 3 résidences (distanciation et masque)
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans un lieu public extérieur	✓ Maximum 12 personnes (distanciation)	✓ Maximum 50 personnes (distanciation)
Activités de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public intérieur	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (distanciation et masque)	✓ Maximum 25 personnes (distanciation et masque)
Bars	✓ Maximum les occupants de 2 résidences (avec restrictions)	✓ Maximum 10 personnes (avec restrictions)
Restaurants	✓ Maximum les occupants de 2 résidences	✓ Maximum 10 personnes

Assouplissements par zone (suite)

Sports et loisirs intérieurs	✓ Maximum groupe de 12 personnes (pratique sans contact) Installations ouvertes : **toutes (incluant les gyms)**	✓ Maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs) Installations ouvertes : **toutes (incluant les gyms)**
Sports et loisirs extérieurs	✓ Maximum groupe de 12 personnes (pratique avec contacts brefs)	✓ Maximum groupe de 50 personnes (pratique avec contacts brefs)
	Dès le 11 juin, maximum groupe de 25 personnes (pratique avec contacts brefs et supervisée)	
Salles de spectacles et cinémas (intérieurs et extérieurs)	✓ Maximum 250 personnes et consommation possible (distance : 1,5 m)	✓ Maximum 250 personnes et consommation possible (distance : 1,5 m)
	Depuis le 21 mai, cinéparcs	
	Depuis le 28 mai, possibilité de faire plusieurs zones de 250 personnes dans les grandes salles intérieures et les stades extérieurs ayant des places fixes assignées d'avance (maximum de 2500 personnes)	
Événements publics extérieurs	Dès le 25 juin, possibilité de tenir des festivals ou autres événements (maximum de 2500 personnes)	
Lieux de culte	✓ Maximum 250 personnes	✓ Maximum 250 personnes
Funérailles et mariages	✓ Maximum 50 personnes	✓ Maximum 50 personnes
Déplacements interrégionaux	✓ Non recommandés vers d'autres régions	
	Depuis le 28 mai, levée de l'interdiction de déplacement vers une région de palier jaune (règles spécifiques vers les régions nordiques)	
Visite à l'intérieur du milieu de vie (CHSLD, RI et RPA) **(dans la chambre)***	✓ Maximum les occupants d'une même résidence en même temps	✓ 10 personnes maximum en même temps (incluant le résident)
Visite à l'extérieur du milieu de vie (CHSLD, RI et RPA) **(sur le terrain)***	✓ 6 personnes maximum en même temps (incluant le résident)	✓ 10 personnes maximum en même temps (incluant le résident)

Fin août ou plus

Allègements progressifs selon la situation épidémiologique et la couverture vaccinale (si 75 % des 12 ans et plus ont reçu une deuxième dose)

Assouplissements dans les milieux de garde et au préscolaire;

Retour vers une organisation normale au primaire et au secondaire;

Retour majoritairement en présentiel à l'enseignement supérieur;

Reprise progressive du travail en présentiel;

Allègements additionnels pour les rassemblements, les sports et les loisirs;

Augmentation des limites de personnes pour les salles intérieures et les événements extérieurs;

Fin des paliers de couleurs.

Allègement des exigences sur le port du masque et la distanciation dans plusieurs lieux publics ou événements publics pour les personnes vaccinées avec 2 doses et suivant la situation épidémiologique

SOURCE : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
11 JUIN 2021

SÉANCE DU CONSEIL ;

À partir de la zone jaune, les citoyens peuvent assister aux séances du conseil. Afin de pouvoir assurer le respect des mesures sanitaires, il est important de communiquer votre présence à la réception de la Municipalité au moins une journée avant la tenue de la séance.



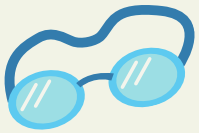
L O I S I R S

ET ÉVÈNEMENTS

Piscine municipale

Ouverture officielle : mardi le 22 juin à 15h







Horaire

Lundi : FERMÉ

Mardi au vendredi : 15h à 20h

Samedi et dimanche : 11h à 18h

*ouverture spéciale le 24 juin et le 1e juillet (11h à 20h)

Terrains de tennis

Système de clés :

Chaque joueur (résident et non-résident) souhaitant avoir accès aux terrains de tennis doit se procurer une clé en échange d'un dépôt de 20$ qui est remboursable à la fin de la saison. Les joueurs doivent se présenter au secrétariat de la municipalité pour s'inscrire et y signer un contrat.

Coût d'abonnement:

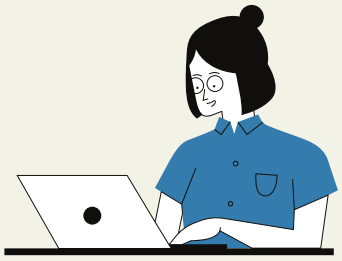
Tout comme l'an dernier, pour les résidents de Saint-Joachim, aucun coût d'abonnement ne s'applique. Pour les joueurs non-résidents de Saint-Joachim, un coût d'abonnement de 75$ / personne ou 140$ / couple sera exigé.

Système de réservation :

Un système de réservation est disponible sur le site de la municipalité (plages horaires d'une durée maximale de 60 minutes). Pour accéder à l'application, rendez-vous sur le site dans le menu *Services aux citoyens*, onglet *Sports – Loisirs – Culture* puis, cliquez sur *Réservations des terrains de tennis*.

Terrains de tennis (suite)





Annulation d'une réservation :

Il suffit d'appeler à la réception du secrétariat de la municipalité (418 827-3751) et le mentionner à la réceptionniste.

Bibliothèque La Plume d'Oie

Mesures à respecter:
masque obligatoire, désinfection des mains, distanciation,
maximum de 20 personnes dans le bâtiment.

Heures d'ouverture :
mercredi de 13 h à 15 h et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30

Spectacle de cirque à La Grande Ferme



Le **26 juin** se tient un spectacle de cirque sur le site de La Grande Ferme.

Cette production originale souligne à la fois l'histoire de la Nouvelle-France et de La Grande Ferme. Prolongez la Saint-Jean-Baptiste avec ce spectacle qui met de l'avant le patrimoine et les arts du cirque.

Deux représentations sont prévues :
17h et 19h30

Pour réserver :
https://lagrandeferme.org/la-terre-de-nos-aieux/

Le Tour du Cap Tourmente
3-4-5 septembre 2021

BIEN PLUS QUE DE LA COURSE !

Site touristique | Parcours historique | Paysage unique | Festivités | Kiosques | Saveurs locales

Depuis 2013, le TOUR rassemble les familles, amis et collègues. Des gens de tous âges viennent y partager des moments d'euphories !

Chacun va à son rythme, chacun poursuit son propre objectif. Au final, tous se rassemblent pour festoyer, célébrer leur accomplissement, partager leur bonheur et leur fierté !



Le TOUR, c'est un lieu de rencontre incroyable sous la complicité de sourires bien vivants. C'est aussi un beau moment dans l'ivresse que suit un effort physique.

Ne manquez pas la prochaine édition du TOUR,

vous ne le regretterez pas !

www.tourducaptourmente.ca

Nouveautés dans la MRC



La MRC de La Côte-de-Beaupré, la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et Kamaï - Gestion de projets & Événements annoncent un investissement de plus de 245 000 $ pour un projet de mise en valeur du cœur de Sainte-Anne-de-Beaupré et du Domaine Sainte-Anne dès l'été 2021.





OFFRES D'EMPLOI

POUR LA MUNICIPALITÉ

Inspecteur(rice) en bâtiment

TITRE DU POSTE :	**INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**
POSTE :	Permanent, temps plein, 34 heures/semaines
	***Poste** exigeant une disponibilité à l'extérieur des heures régulières notamment pour les réunions du conseil municipal.*
HORAIRE :	5 jours/semaine. Du lundi au vendredi, selon l'horaire régulier
SALAIRE :	Rémunération concurrentielle selon l'expérience de travail et selon la politique salariale de la municipalité - Avantages sociaux intéressants
ENTRÉE EN FONCTION :	Le plus rapidement possible

La Municipalité de Saint-Joachim est actuellement à la recherche d'un candidat* pouvant assurer la tâche d'inspecteur en bâtiments.

Description de la municipalité

La Municipalité de Saint-Joachim, située sur la Côte-de-Beaupré, se démarque notamment par sa volonté d'offrir un cadre de vie d'exception auprès de ses 1 415 résidants. Dynamique et accueillante, la municipalité possède des milieux attrayants bornés par le fleuve St-Laurent, de merveilleux paysages sans oublier le Cap-Tourmente.

Description du poste

Sous l'autorité de la direction générale, le titulaire du poste planifie, dirige, coordonne et contrôle les activités relatives aux travaux de construction et à l'émission des permis municipaux. Il assure la vérification et les différents suivis relatifs à l'environnement et s'assure de l'application de la réglementation et de la législation en urbanisme selon les politiques en vigueur à la Municipalité de Saint-Joachim.

Pour plus d'information, visitez la section *Offres d'emploi* sur site web de la Municipalité :

https://www.saintjoachim.qc.ca/



OFFRES D'EMPLOI

(SUITE)

Technicien(ne) en administration et communication

TITRE DU POSTE :	**Technicien en administration et communication**
POSTE :	Permanent, 22 à 34 heures/semaines
HORAIRE :	**entre 3 et 5 jours/semaine selon la disponibilité du candidat choisi**
SALAIRE :	Rémunération concurrentielle selon la politique salariale de la municipalité et avantages sociaux intéressants Échelle salariale de 18,34$/heure à 25,98$/heure (12 échelons)

La Municipalité de Saint-Joachim est actuellement à la recherche d'un candidat* pouvant assurer la tâche de technicien en administration et communication.

Nature du travail

Relevant de la directrice générale et secrétaire-trésorière, la personne sélectionnée est responsable de la réception, des communications et de la mise à jour du plan de la sécurité civile de la municipalité. Elle agit à titre de secrétaire de la directrice générale et réalise diverses tâches telles que de la recherche, la réalisation de rapport et document, etc. Elle conçoit et réalise des dépliants, le journal local, des présentations PowerPoint, met à jour le site Web et autre document de diffusion d'information. De plus, elle sera responsable de la mise en place d'un nouveau programme de gestion des archives.

Pour plus d'information, visitez la section *Offres d'emploi* sur site web de la Municipalité :

https://www.saintjoachim.qc.ca/

Personnel électoral

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

RECHERCHE DU PERSONNEL ÉLECTORAL

POUR LES ÉLECTIONS DU 7 NOVEMBRE 2021

Ça vous intéresse?
Démontrez votre intérêt à l'adresse : dg@saintjoachim.qc.ca
ou par téléphone au :
418 827 3755 #102
avant le 15 août prochain





ARRIVÉS & DÉPARTS

DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2020-2021,

Des années qui vont sûrement passer à l'histoire; années de pandémie avec ses nombreux bouleversements et son lot de changements qui ont eu des répercussions dans toutes les sphères de la société. Et notre municipalité, elle aussi, a connu de nombreux changements entre autres, au sein des ressources humaines.

Tout d'abord à l'administration municipale, Mme Sylvie Tremblay a pris sa retraite le 4 juin dernier.

Merci à Mme Tremblay pour ses 37½ années au service des citoyens de Saint-Joachim. Le poste à la comptabilité est maintenant détenu par Mme Christine Drouin qui, auparavant, occupait depuis deux ans le poste de technicienne en administration (réception) depuis.

Toutes nos félicitations à Mme Drouin.

Au niveau du service en loisirs, culture et communications, Mme Viviane Chabot nous a quitté à l'automne 2020 et son poste est maintenant comblé par Mme Élise Vadnais, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Au service de l'urbanisme, Mme Stéphanie Létourneau nous a quitté après 6½ ans de service pour relever d'autres défis à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. Son poste d'Inspecteur en bâtiment de même que celui de Technicien(ne) en administration sont maintenant à combler.

Les offres d'emploi pour ces deux postes sont publiés sur le site municipal dans l'onglet "Offres d'emploi" du menu latéral droit. Si vous connaissez dans votre entourage des personnes intéressées et susceptibles de combler l'un ou l'autre de ces postes, merci de nous en informer afin qu'on puisse les contacter.

En terminant souhaitons-nous un bon été "déconfiné" en n'oubliant pas de continuer à respecter les règles sanitaires édictées par la Santé Publique.

Le Conseil municipal





CRÉDIT PHOTO : MANON DUMAS

Un départ après 12 ans ...

Il y a 12 ans (déjà) je proposais ma candidature au poste de conseiller municipal dans l'équipe Dubeau pour un premier mandat. Aujourd'hui, après 3 mandats, je vous annonce mon départ à titre de conseiller municipal au siège #3.

Au cours de ces 12 dernières années, je me suis fait un devoir de participer activement aux discussions et échanges au sein du conseil municipal, toujours dans le but de gérer sainement les finances de la municipalité et de répondre adéquatement aux besoins des citoyens.

Des mercis s'imposent. Tout d'abord à vous chers citoyens, d'avoir fait confiance aux membres de l'équipe Dubeau en nous réélisant l'un et/ou l'autre en début de chaque nouveau mandat.

Un merci spécial à notre maire, Marc Dubeau, qui, par son leadership collaboratif et son respect des idées de chacun, a su former et maintenir une équipe unie et donner une vision claire qui ont permis la réalisation de nombreux projets tout en respectant la capacité financière de notre communauté.

Merci à mes collègues de l'équipe Dubeau (Bruno, Marie-Claude, Lucie, Lawrence et Luc) pour leur soutien et leur précieuse collaboration.

Merci aux employé(e)s de la municipalité pour leur engagement indéfectible au cours de toutes ces années et particulièrement en cette période de pandémie.

Merci d'avoir préservé notre démocratie municipale et d'avoir permis à la population de Saint- Joachim, de continuer à recevoir des services, et ce, en toute sécurité.

Mario Godbout, conseiller municipal

Des nouvelles du Festival de l'Oie des Neiges

Étant en discussion avec la Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale Nationale, la présidente du Festival de l'Oie des Neiges, Lucie Morel Asselin, vous informe que le comité directeur du Festival est présentement en réflexion quant à la tenue de sa 27e édition à l'automne. La décision vous sera communiquée très prochainement.

Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim



UTILISATION DE L'EAU / URBANISME

UN RAPPEL SUR LE RÈGLEMENT #413-2018 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de la pelouse, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

ENTRE 05 H ET 07 H ET ENTRE 20 H ET 23 H :

- Pour les occupants de bâtiments dont le numéro civique est un nombre pair, les mercredis et samedis;
- Pour les occupants de bâtiments dont le numéro civique est un nombre impair, les mardis et vendredis.

Exceptionnellement, un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse, peut sur l'obtention d'un permis écrit de l'inspecteur municipal, procéder à l'arrosage tous les jours entre 05 h et 07 h et entre 20 h et 23 h, pendant une durée consécutive de 15 jours, après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe; toutefois, l'arrosage permis par le présent article devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.

LAVAGE D'AUTO ET ENTRÉES

Le lavage des autos est permis à la condition d'utiliser une lance ou un pistolet à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin; lors d'un lavage d'auto, aucune eau ne devra s'échapper du boyau d'arrosage entre les arrosages, l'eau ne devant s'échapper du boyau d'arrosage uniquement lorsqu'orienté en direction de l'auto.

LE LAVAGE DES ENTRÉES D'AUTO ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT À L'AIDE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL EST PROHIBÉ.

URBANISME - DEMANDE DE PERMIS - RAPPEL

Après avoir observé un certain relâchement depuis le début de la pandémie, le Conseil municipal tient à rappeler à tout citoyen que pour entreprendre des travaux de rénovation, une demande de permis est obligatoire. De plus, durant la période de rénovation, ce permis doit être affiché et visible depuis la rue. Demander un permis de construction, c'est en quelque sorte une police d'assurance. De fait, en émettant ce permis, la Municipalité vous assure que les travaux projetés sont conformes à la réglementation municipale en vigueur. Sachez également que pour des travaux non-conformes et pour lesquels aucun permis n'a été demandé, la Municipalité a le pouvoir de faire reprendre ces travaux.

Pour demander un permis, vous avez comme première possibilité l'utilisation des formulaires disponibles sur le site web de la municipalité. Tous les permis ont été regroupés dans l'onglet *Demandes (formulaires)* dans le menu Service aux citoyens. Vous pourrez alors compléter le formulaire voulu et en envoyer une copie complétée par courriel à **urbanisme@saintjoachim.qc.ca** Après analyse de votre demande, vous serez contacté pour prendre possession de votre permis.

Deuxième possibilité, acheminer votre demande au secrétariat de la municipalité et un rendez-vous vous sera fixé pour compléter le dossier.

En espérant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous souhaitons un bel été ensoleillé.

Le Conseil municipal

PROGRAMME INCITATIF 2021

ÉCONOMISER JUSQU'À 100 $/ ANNÉE POUR UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES



ÉCONOMISER PRÈS DE 40 % DE LA CONSOMMATION D'EAU CHAUDE

TROUSSE GRATUITE PROGRAMME D'ÉCONOMISEUR D'EAU

Dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité offre gratuitement aux 50 premiers propriétaires inscrits une trousse d'outils comprenant entre autres une pomme de douche à faible débit.

POUR RECEVOIR VOTRE TROUSSE GRATUITE COMMUNIQUER AVEC NOUS AU
418 827-3755

** VOUS DEVREZ NOUS FOURNIR UNE PREUVE DE RÉSIDENCE.